RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
DE L'EXERCICE 2025

CONTEXTE JURIDIQUE

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget.
Considérant l'adoption de la nomenclature comptable M57, la tenue du DOB doit s'effectuer dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.
Sources :
DGFIP, Caisse d'Epargne, Département du Calvados, Banque Postale

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

L'environnement international

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), l'inflation mondiale, après avoir atteint des niveaux records en 2022, devrait continuer à ralentir. Elle est estimée à 4,2 % en 2024 et devrait baisser à 3,3 % en 2025. Cette désinflation est principalement due aux politiques monétaires restrictives mises en place dans les grandes économies, ainsi qu'à la dissipation des chocs d'approvisionnement.
La croissance économique mondiale devrait se maintenir autour de 3,1 % en 2024 et légèrement augmenter à 3,2 % en 2025. Ces taux sont en deçà de la moyenne historique (3,8 %), en raison de politiques monétaires restrictives et du retrait des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays. La reprise est lente, particulièrement dans les pays émergents et en développement, où les écarts de croissance restent marqués.
Le commerce mondial, quant à lui, devrait croître de 3,3 % en 2024 et de 3,6 % en 2025, bien que ces prévisions restent modestes par rapport aux années précédentes en raison de la fragmentation géoéconomique et des tensions commerciales mondiales.

L'environnement de la zone euro

Dans la zone euro, l'inflation devrait également se modérer, passant de 2,9 % en 2024 à 2,4 % en 2025, sous l'effet d'une réduction des tensions sur les matières premières et des ajustements des prix de l'énergie.
La croissance du PIB de la zone euro devrait rebondir après une faible performance en 2023. Les prévisions de la Banque Centrale Européenne tablent sur une croissance de 1,3 % en 2024 et de 1,5 % en 2025, soutenue par la reprise des échanges mondiaux et une amélioration de la demande extérieure adressée à la zone euro.
Cependant, la persistance de risques géopolitiques et l'impact des tensions commerciales mondiales peuvent peser sur la stabilité économique de la zone.

Les récentes élections présidentielles aux Etats-Unis ouvrent une nouvelle période d'incertitudes au niveau mondial et pourraient avoir plusieurs impacts sur l'économie européenne et française.

L'environnement national

En 2025, les prévisions économiques pour la France estiment un taux de croissance autour de 1,1 %. Ce niveau de croissance reste modéré, influencé par des facteurs tels que le ralentissement de la demande intérieure et la fin des effets ponctuels, comme ceux des Jeux olympiques de 2024.
Quant à l'inflation, celle-ci devrait continuer de diminuer progressivement. Les projections actuelles de la Banque de France indiquent une inflation annuelle estimée autour de 1,8% en 2025. Cette baisse reflète la stabilisation des prix des matières premières après les hausses importantes des années précédentes.

La situation des finances publiques

Au plan national, cette année 2024 est marquée par un dérapage du déficit public (6,1% du PIB).

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), la dette locale n'en représente que 8,9 % (250,4 Md€), alors même que les collectivités assurent de l'ordre de 70 % des investissements publics civils.

Figure 3 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

Administration publique	2020	2021	2022	2023
État	-177,0	-144,1	-148,4	-155,7
Organismes divers d'administration centrale	22,1	-0,5	15,5	-1,5
Administrations publiques locales	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9
Administrations de sécurité sociale	-48,3	-19,7	8,2	13,2
Ensemble des administrations publiques	**-207,1**	**-165,1**	**-125,8**	**-153,9**

Lecture : En 2023, le déficit de l'État est de 155,7 milliards d'euros.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

La loi de finances pour 2025

Les prévisions économiques prises en compte dans le projet de loi de finances pour 2025 intègrent une croissance modeste de 1,1 % pour 2025, ainsi qu'une inflation maîtrisée autour de 1,8 %, en baisse par rapport à l'inflation prévisionnelle de 2 % pour 2024. Le Haut Conseil des Finances Publiques tout comme l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) considèrent néanmoins que les objectifs de réduction du déficit pourraient nuire à la croissance, la réduisant potentiellement à 0,8 % en raison des mesures d'austérité qui pèseront sur la demande intérieure.

La loi de Finances ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).
Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Conclusion : Le budget s'inscrit dans une démarche dynamique mais reste prudent au regard du contexte général et de la raréfaction des ressources.
La municipalité va poursuivre sa politique de rénovation énergétique de ses bâtiments tout en prenant en compte la transition environnementale et mener le projet de redynamisation du centre-ville.

LES ORIENTATIONS GENERALES
DU BUDGET DE CONDE EN NORMANDIE

Ainsi, pour son budget 2025, la ville de Condé en Normandie poursuit la combinaison de 5 grandes orientations :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement,
- La poursuite d'investissements
- Conserver une dette soutenable à long terme
- La recherche de financements extérieurs,
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement : projection

Fonctionnement - Dépense	B.P 2022	B.P 2023	B.P 2024	B.P 2025
011 - Charges à caractère général	2 198 443,33 €	2 418 000,00 €	2 400 920,00 €	2 286 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 100 000,00 €	4 305 000,00 €	4 420 000,00 €	4 520 000,00 €
014 - Atténuations de produits	21 643,00 €	25 000,00 €	27 000,00 €	27 925,00 €
22 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €		0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	832 380,00 €	1 011 695,00 €	480 000,00 €	800 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00 €	304 000,00 €	400 000,00 €	550 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 775 229,67 €	2 069 000,00 €	1 821 490,00 €	1 756 000,00 €
66 - Charges financières	273 584,00 €	129 945,00 €	188 000,00 €	160 000,00 €
67 - Charges spécifiques (avant exceptionnelles)	5 000,00 €	4 655,00 €	4 000,00 €	4 075,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	138 000,00 €	152 400,00 €	15 374,00 €	20 000,00 €
Total	**9 584 280,00 €**	**10 419 695,00 €**	**9 756 784,00 €**	**10 124 000,00 €**

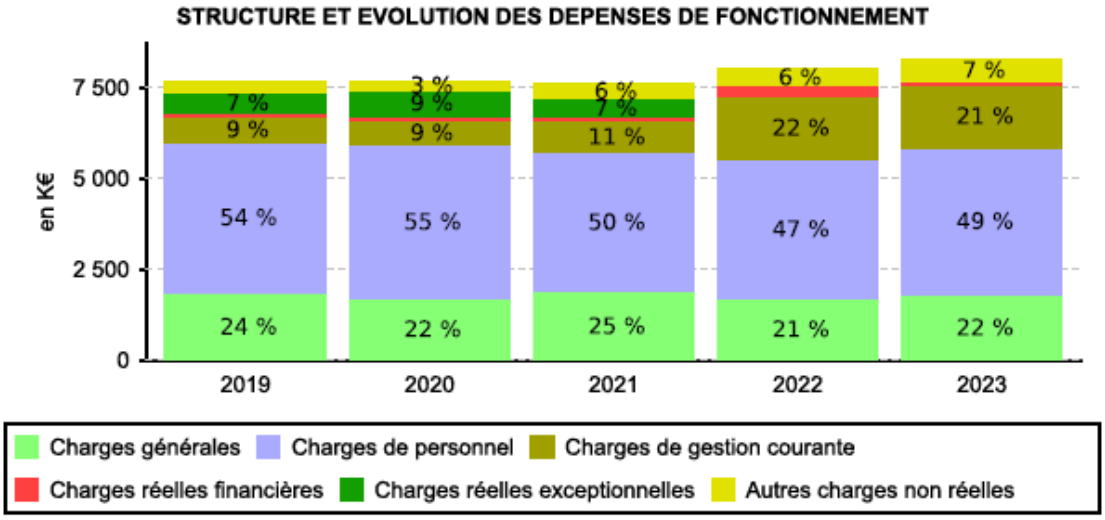

REPERES

2023 *En €/hab*	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence Département	Région	National
Charges générales	273	298	329	311
Charges de personnel	613	609	682	604
Charges de gestion courante	263	169	173	123
Charges réelles financières	14	16	19	19
Charges réelles exceptionnelles	0	2	3	5

Au niveau des charges de gestion courante, il est noté que la commune exerce de nombreuses compétences exercées par les intercommunalités sur les autres territoires (centre aquatique par exemple).

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					*Évolution*	
	2019	2020	2021	2022	2023	*2022/2023*	*2019/2023*
Charges générales	1 855 621	1 710 100	1 885 681	1 711 957	1 805 728	*5,5 %*	*-2,7 %*
Charges de personnel	4 153 476	4 210 629	3 842 329	3 805 961	4 051 281	*6,4 %*	*-2,5 %*
Charges de gestion courante	697 028	692 062	858 014	1 775 230	1 735 768	*-2,2 %*	*149,0 %*
Charges réelles financières	123 609	115 570	108 697	273 534	91 968	*-66,4 %*	*-25,6 %*
Charges réelles exceptionnelles	522 702	714 230	499 422	94	27	*-71,3 %*	*-100,0 %*

Attention : l'année 2022 marque le changement de nomenclature budgétaire (passage de M14 à M57) qui a eu pour conséquence de supprimer certains comptes.

• Charges à caractère général

Ce chapitre sera maintenu au même niveau qu'en 2024 concernant les énergies en raison de changements de contrats en milieu d'année et pour lesquels les coûts unitaires ne sont pas encore connus.
Par ailleurs, les assurances subissent aussi des augmentations, tout comme le carburant qui reste très fluctuant.

• Frais de personnel

L'évolution du chapitre des dépenses de personnel serait en hausse d'environ 2.25 % correspondant principalement :

► Aux mesures gouvernementales :

■ Cotisation CRACL : + 3 points chaque année pendant quatre ans

Vendredi 31 janvier, le gouvernement a publié un décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL. Chaque année à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

Pour cette année, la mesure est rétroactive, puisqu'elle s'applique « *aux cotisations de Sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier* ».

Les causes du déficit de la caisse sont bien connues : on est passé, de 1980 à aujourd'hui, de 4,5 cotisants actifs pour un retraité à 1,4. De plus, depuis les années 1970, la CNRACL est appelée à contribuer, au nom de la « compensation démographique », au redressement d'autres régimes de retraites déficitaires. La ponction opérée sur les finances de la caisse à ce titre s'élève au total à 100 milliards d'euros, ce qui l'a privée de toute possibilité de constituer un fonds de réserve. « *Si ces prélèvements n'avaient pas été effectués*, note

Philippe Laurent, maire de Sceaux et porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux, *la CNRACL disposerait de réserves suffisantes pour tenir aux moins une dizaine d'années à taux de cotisation constants* ».

Pour Condé en Normandie, cette hausse représente plus de 60 000 € d'augmentation des crédits nécessaires sur ce chapitre pour une année.

■ La prise en compte de la participation des employeurs territoriaux aux frais de prévoyance

► Aux évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité)

Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement :

Exercice	%
2017	59%
2018	57%
2019	56%
2020	56%
2021	56.3%
2022	54.50%
2023	52.52%
2024	55.22 %

Pour les communes de 5 à 10 000 habitants = 56.3%

Effectifs des agents

	Au 01/01/2019		Au 01/01/2020		Au 01/01/2021		Au 01/01/2022		Au 01/01/2023		Au 01/01/2024		Au 01/01/2025	
	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.
Titulaire	104	102	106	100,2	102	98,83	95	91,62	92	88,84	89	84,79	85	81,32
C.D.I.	3	2	3	2,43	2	2	4	3,57	4	3,57	4	4	4	4
Contrat	22	15	20	12,26	15	9,2	17	8,61	20	12,56	28	17,62	40	22,47
Contrat aidé	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Apprenti	3	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Total	**133**	**121**	**131**	**116,9**	**121**	**112**	**117**	**104,8**	**118**	**107**	**123**	**108,4**	**131**	**109,8**

Répartition par service

SERVICES	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Services administratifs	20	18	21	20	19	17,51	19,98	18,98
Services techniques	36	41	42	39	35,5	40,5	41,5	38,5
Atelier - Médiathèque	8	9	9	9	6,81	7,81	7,81	7,81
Crèche	7	7	5	8	6,48	7	5	7,5
Service entretien	7	7	6	9	4,39	4,39	3,39	5,42
Cinéma	1	1	1	1	0,5	0,5	0,5	0,5
Service scolaire	23	21	22	28	19,49	15,86	17,98	17,81
Sport - Centre aquatique	11	8	12	12	8,94	7,8	8,01	8,5
Maison des Services	3	5	4	4	2,69	4,6	3,24	3,77
Accueil Château	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	**117**	**118**	**123**	**131**	**104,8**	**106,97**	**108,41**	**109,79**

• Charges financières

Evolution de l'annuité de la dette

	Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
	2016	690 581,63 €	191 623,37 €	498 958,26 €
	2017	596 928,39 €	148 688,67 €	448 239,72 €
	2018	583 570,66 €	136 048,17 €	447 522,49 €
	2019	486 994,40 €	124 855,18 €	362 139,22 €
	2020	462 627,68 €	116 664,30 €	345 963,38 €
	2021	450 015,02 €	109 026,14 €	340 988,88 €
	2022	317 551,06 €	101 690,74 €	215 860,32 €
Rattrapage IVN	2022	771 668.98 €	274 549.10 €	497 119.88 €
	2023	432 975.71 €	130 906.77 €	302 068.94 €
Rattrapage IVN	2024	639 109.42 €	180 729.18 €	458 380.24 €
	2025	457 947.04 €	154 757.86 €	303 189.18 €

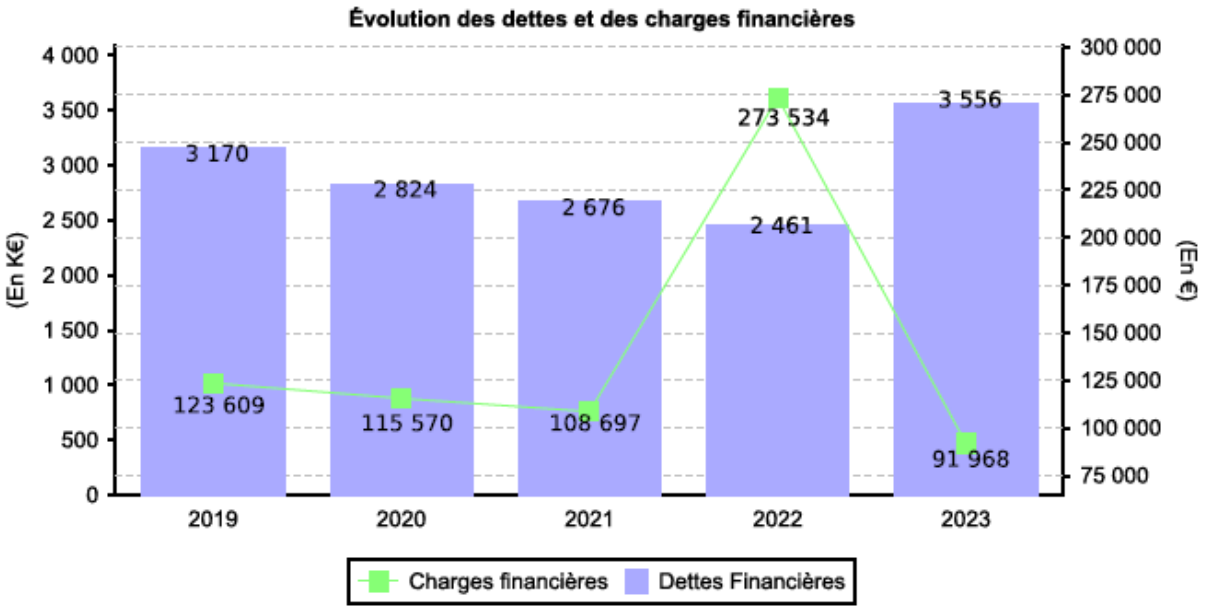

Etat de la dette :

La commune a su se désendetter depuis plusieurs années et s'appuyer sur sa trésorerie.
Fin 2024, il a été contracté un emprunt de 1.4 M€ pour le financement des investissements en cours comme la rénovation du gymnase Gossart, l'extension de la Maison France Services…
Cet emprunt sera débloqué progressivement en fonction des besoins de trésorerie.
C'est pourquoi, il apparait dans le stock de dette en 2026. En 2025, ne seront payés que des intérêts au fil des déblocage de fonds.

Capacité de désendettement
En se basant sur la CAF brute de 2023, la capacité de désendettement est en 2025 de 2,38 années et passe avec le nouvel emprunt à 3.47 années.

Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans.

	Capital restant dû	Annuité	Intérêts	Capital
2024	3 501 144,37 €	639 109,42 €	180 729,18 €	458 380,24 €
2025	3 042 764,27 €	457 947,04 €	154 757,86 €	303 189,18 €
2026	4 139 575,09 €	511 790,54 €	141 763,31 €	370 027,23 €
2027	3 769 547,86 €	509 144,42 €	127 862,64 €	381 281,78 €
2028	3 388 266,08 €	475 737,53 €	113 502,45 €	362 235,08 €
2029	3 026 031,00 €	473 098,68 €	99 986,41 €	373 112,27 €
2030	2 652 918,73 €	470 306,70 €	85 901,14 €	384 405,56 €
2031	2 268 513,17 €	475 815,87 €	71 415,76 €	404 400,11 €
2032	1 864 113,06 €	473 025,29 €	56 449,85 €	416 575,44 €
2033	1 447 537,62 €	157 613,93 €	40 984,91 €	116 629,02 €
2034	1 330 908,60 €	143 461,62 €	38 287,17 €	105 174,45 €
2035	1 225 734,15 €	140 271,52 €	35 579,53 €	104 691,99 €
2036	1 121 042,16 €	138 425,91 €	32 856,04 €	105 569,87 €
2037	1 015 472,29 €	136 581,01 €	30 115,81 €	106 465,20 €
2038	909 007,09 €	134 736,86 €	27 258,55 €	107 478,31 €
2039	801 628,78 €	132 893,47 €	24 583,88 €	108 309,59 €
2040	693 319,19 €	131 050,84 €	21 791,43 €	109 259,41 €

Structure de la dette, encours et liste des emprunts

Code	N° contrat	Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Type taux	Index	Taux	Durée
5	MON509727EUR	CAFFIL	refinancement prêt Dexia	08/01/2007	418 127,52	85 128,01	F		4.10	20
9	A1400004	CE	renégociation emprunt Caisse d'Epargne	15/01/2007	1 460 075,78	608 954,71	V	EUR	3.91	25
8	00778290892V	SA CREDIT FONCIER	réaménagement des prêts n°20500051 20500187 20500208	30/01/2007	570 441,55	247 903,89	F		4.56	25
6	MIN509728EUR	CAFFIL	investissement 2007	05/04/2007	2 000 000,00	846 200,45	F		4.08	25
			Sous-total 1		**4 448 644,85**					
A1410001G	A1400001G	CE	Emprunt IVN n°3	01/01/2017	831 031,32	629 809,21	F		2,10	24
20600010	CE n°20600010	CE	Emprunt IVN n°1	01/03/2017	683 787,27	408 105,90	F		3,72	15
MIN249952EUR	MIN249952EUR	SFIL	Emprunt IVN n°2	01/03/2017	85 120,15	49 701,65	F		2,87	17
			Sous-total 2		**1 599 938,74**					
301917E	301917E	CE	financement travaux gymnase R. Gossart	08/01/2021	200 000,00	166 960,45	F		0.69	20
167834	167834	Banque des Territoires	Rénovation thermique Gossart et bâtiments	18/12/2024	1 400 000,00	1 400 000,00	F		3,40	25
			Sous-total 3		1 600 000,00					
					7 648 583,59	**4 442 764,27**				

Le taux de l'emprunt de la Banque des Territoires est indexé sur le taux du Livret A + 0.4.

La dette de la ville est sécurisée : Avec un encours intégralement coté A1 (niveau de risque le plus faible selon la charge Gissler), la commune aborde ainsi la conjoncture actuelle avec des frais financiers partiellement sécurisés.

• Contingent Incendie
Le montant du contingent SDIS 2025 a été augmenté, il passe de 167 468 € à 171 069 € (+2,15%).

• Subventions et participations
Les subventions de fonctionnement aux associations seront étudiées à enveloppe constante.

Centre de loisirs et Local Jeunes
Le coût de la convention passée avec l'UFCV relative au Centre de loisirs et au Local Jeunes va connaître une baisse en 2025.
La participation de la commune pour 2025 sera de 97 441.84 € contre 106 526.97 € en 2024.
L'UFCV, du fait de la CTG (Convention Territoriale Globale) signée par la commune avec la CAF peut bénéficier de la PS Jeunes d'environ 7 400 €.

Les autres charges de gestion courante
Elles comprennent notamment :
• L'enveloppe des subventions aux associations
• La subvention au CCAS reconduite
• La participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées
• La subvention aux budgets annexes, notamment du Centre Aquatique

Les recettes de fonctionnement projection 2024

Fonctionnement - Recette	B.P 2022	B.P 2023	B.P 2024	B.P 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 042 605,15 €	1 496 411,67 €	893 191,79 €	1 476 119,45 €
013 - Atténuations de charges	130 000,00 €	125 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 125,55 €	107 800,00 €	141 000,00 €	140 000,00 €
70- Produits des services, du domaine et vente diverses	613 000,00 €	570 500,00 €	557 500,00 €	565 500,00 €
73 - Impôts et taxes	2 230 616,00 €	2 120 616,00 €	2 120 616,00 €	2 121 000,00 €
731 - Fiscalité locale	2 929 274,00 €	3 266 703,00 €	3 320 000,00 €	3 340 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 995 506,00 €	2 106 000,00 €	2 066 784,00 €	2 228 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	104 999,30 €	479 395,00 €	177 028,00 €	130 000,00 €
77 - Produits spécifiques (avant exceptionnels)	3 954,00 €	7 269,33 €	11 461,21 €	8 380,55 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions	454 200,00 €	140 000,00 €	354 203,00 €	0,00 €
Total	**9 584 280,00 €**	**10 419 695,00 €**	**9 756 784,00 €**	**10 124 000,00 €**

• Impôts locaux

Le chiffre définitif de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui permet de calculer le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'applique en 2025, a été publié au début du mois de décembre. L'IPCH donne une revalorisation forfaitaire à hauteur de 1.7%.

Historique de la revalorisation des bases :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2.2%	1.2%	0.2%	3.4%	7.1%	3.9%	1.7%

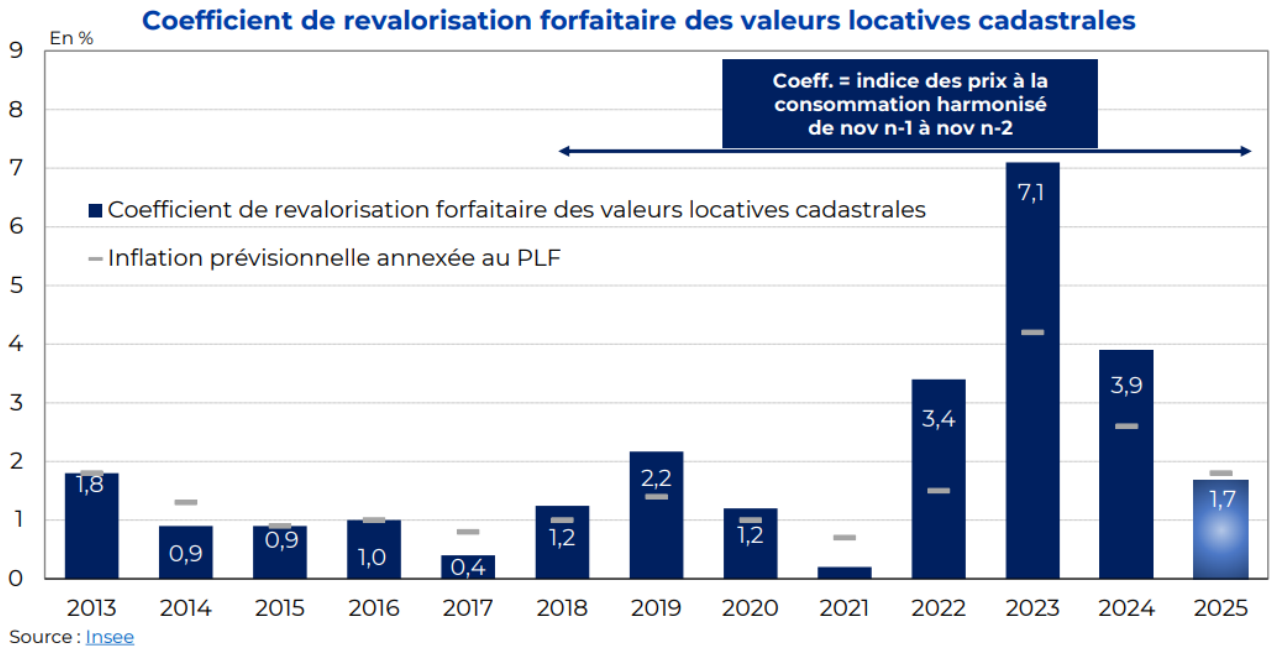

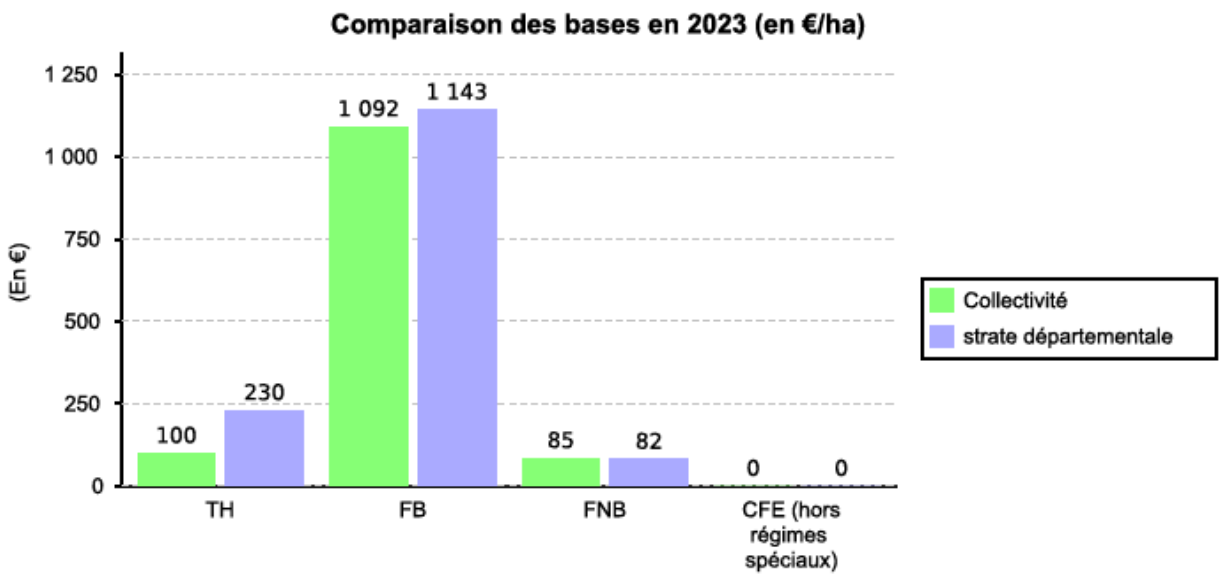

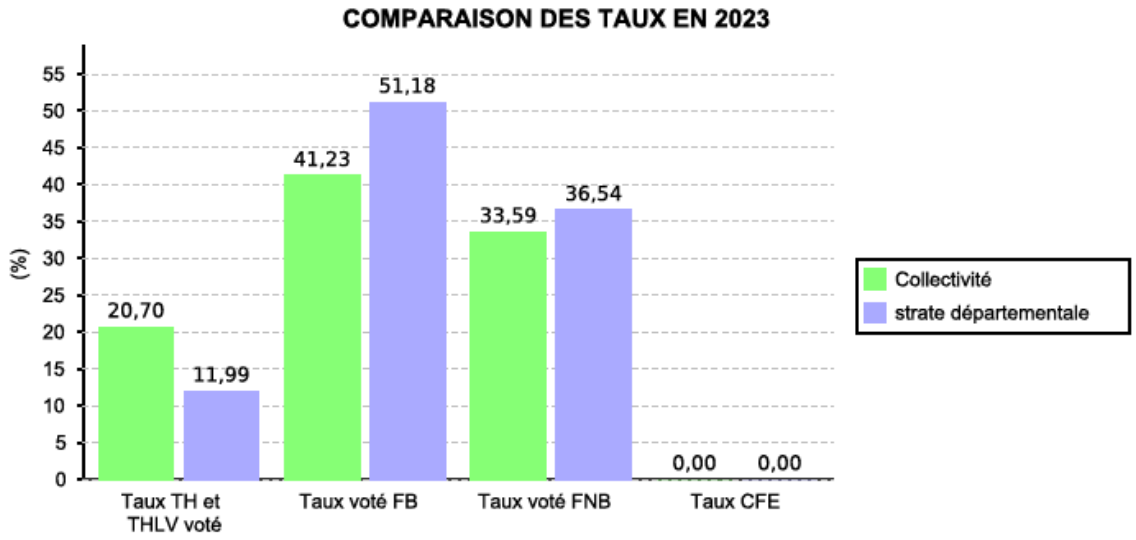

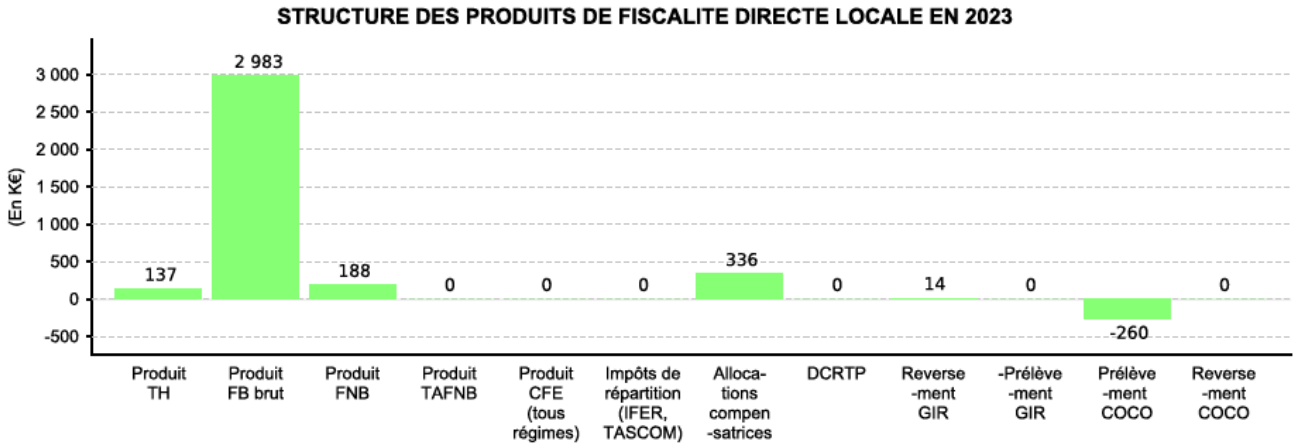

Il est proposé de ne pas augmenter les taux.

• Reversement de fiscalité des groupements
L'attribution de compensation, traduisant les transferts de compétence, restera au même niveau qu'en 2024.

Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales)
Versé par l'Etat ne sera notifié qu'en mai ou juin, celui-ci n'est pas crédité au budget primitif par prudence.
2021 = 1,166701 (rang éligibilité 362, rang du dernier éligible 745)
2022 = 1,144747 (rang éligibilité 456)
2023 = 1,168744 (rang éligibilité 321)
2024 = 1,148424 (rang éligibilité 415)

• Autres impôts et taxes
Une baisse prévisionnelle des recettes tirées des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) s'est produite entre 2023 et 2024. De 155 149 € en 2023, la commune a perçu 132 753 € en 2024, c'est pourquoi un crédit de 120 000 € sera prévu en 2025.

• Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.
Ainsi pour les collectivités, la DGF 2025 est basée sur les montants de 2024 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSR et la DNP) en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF.
Le PLF 2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€.
Avec la nouvelle LFI, une régularisation selon le nouveau montant sera votée. Si le montant total semble connu, la répartition reste à définir, notamment en Comité des Finances Locales.
En effet, il y a interrogation sur le mode de calcul utilisé pour la répartition entre collectivités locales.
Les dispositions législatives existantes auront, sauf modification, des effets automatiques :
⇒ La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera, hors écrêtement, en fonction de sa population DGF
⇒ L'augmentation du nombre de communes d'au moins 5 000 habitants devrait rendre éligibles à la DSU 10 communes supplémentaires (coût estimé : 4,8 M€)
⇒ La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€
⇒ Les communes classées en Zone France ruralité revitalisation bénéficieront d'une surpondération pour le calcul des fractions « bourgs centres » et « péréquation » de la DSR
⇒ La plupart des évolutions individuelles d'une année sur l'autre sont encadrées

Devant ces incertitudes, la commune va construire son budget 2025 en prévoyant une baisse de la dotation forfaitaire de 35 000 €.

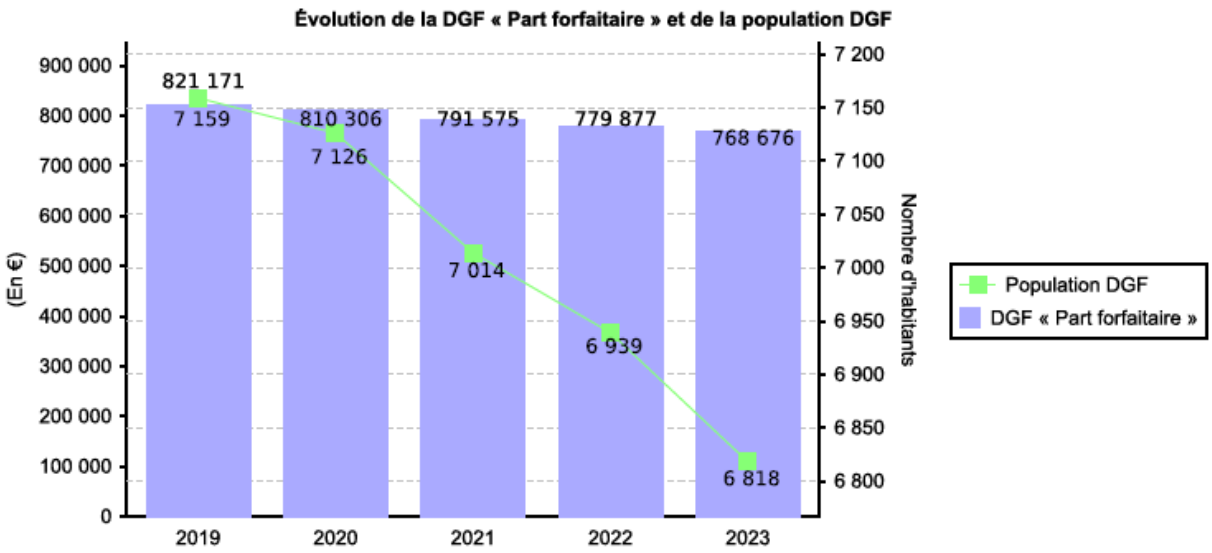

Structure de la DGF

Année	Dotation Part forfaitaire	Dotation Part péréquation
2021	791 575 €	586 557 €
2022	779 877 €	633 785 €
2023	768 676 €	696 511 €
2024	755 733 €	734 727 €

On observe que proportionnellement, la part « péréquation » augmente :

- 41.32% en 2020
- 42.6% en 2021
- 44,83% en 2022
- 47.53% en 2023
- 49.29 % en 2024

• Produits des services

Les tarifs municipaux ont été, pour certains révisés au cours de l'année 2024 afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2025, comme en 2024, la recherche de gain énergétique (Pôle Alphonse Daudet) sera poursuivie avec la réalisation d'investissements au service des habitants et des usagers (Maison des Services).

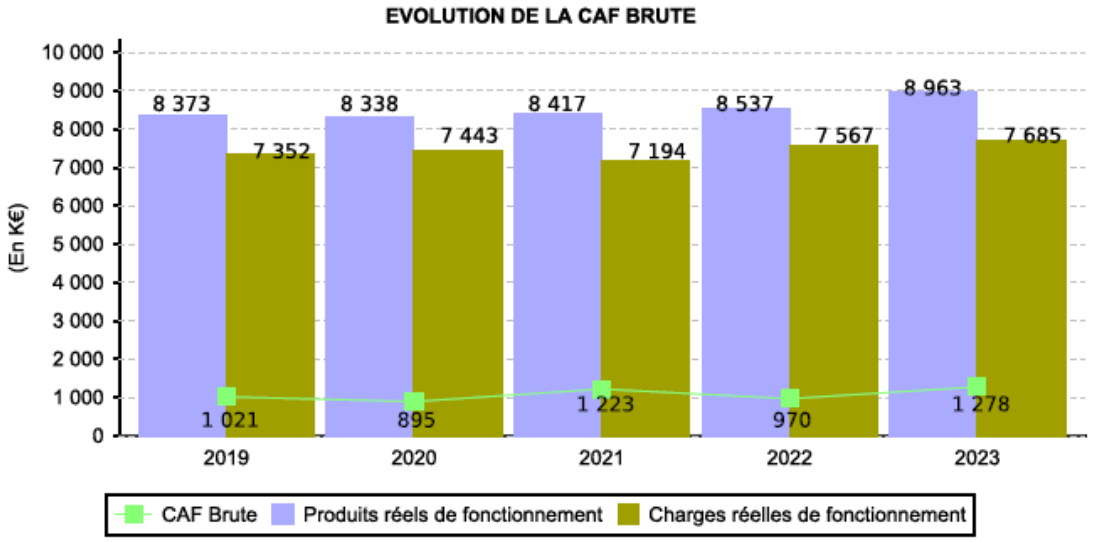

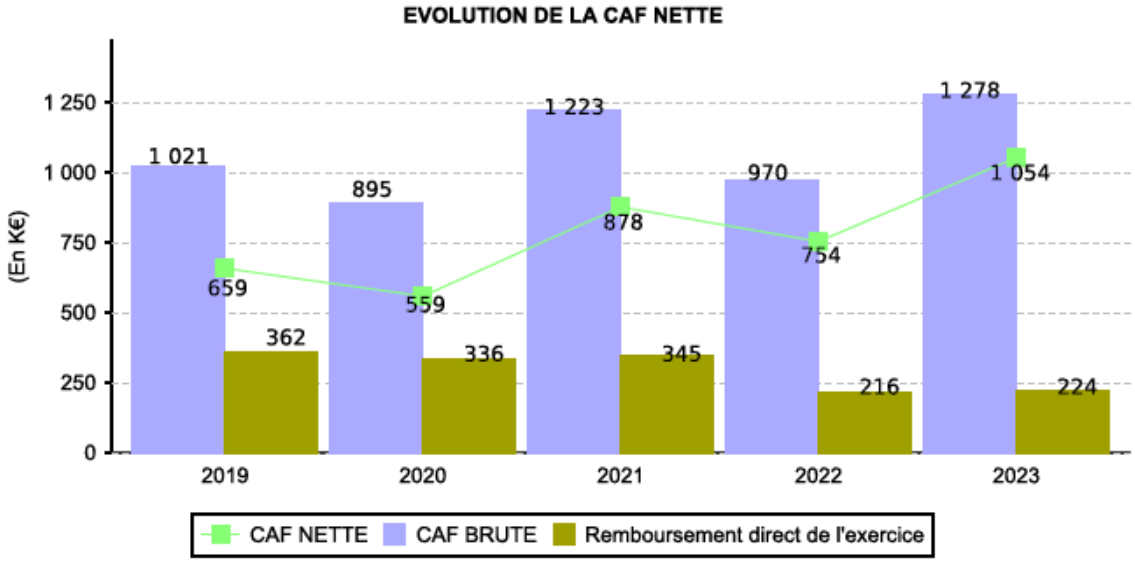

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

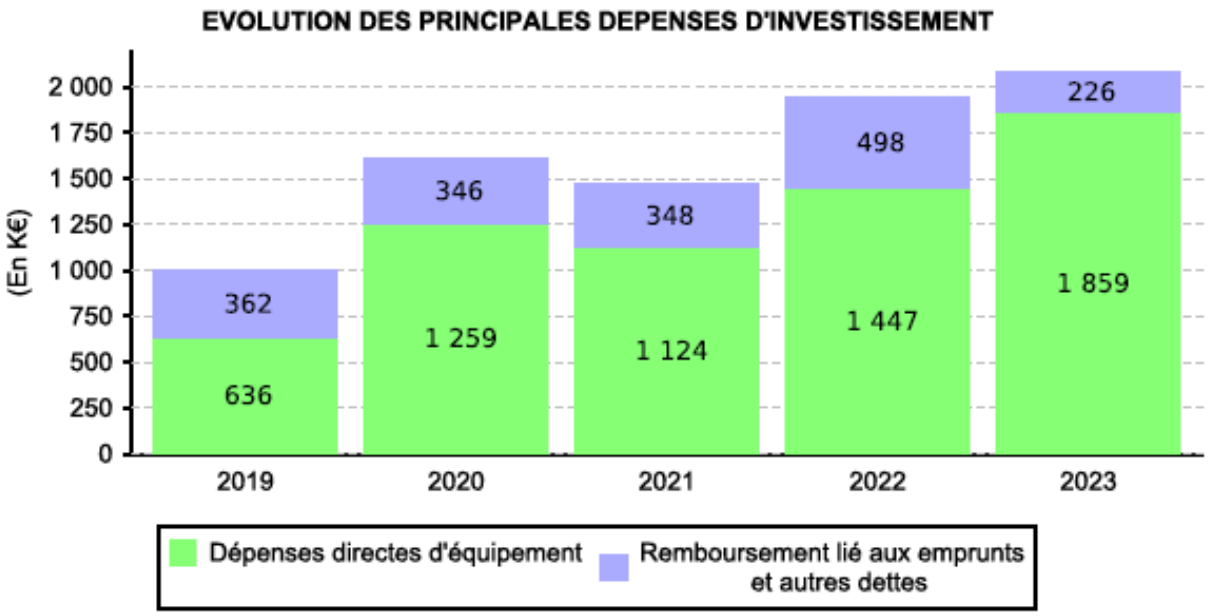

Il est pris en compte un résultat d'exercice 2024 aux alentours de 1 200 000 €.

Les principales recettes d'investissement :

- L'autofinancement (issu de la section de fonctionnement)
- Les subventions : les projets de Condé en Normandie ont été fléchés dans les contrats territoriaux avec le Département et la Région ainsi que le CRTE de l'Etat. D'autres partenaires seront aussi sollicités plus ponctuellement comme l'Agence de l'Eau ou les Fonds Européens (notamment Leader)
- L'emprunt

Au regard de l'importance du projet de rénovation du centre-ville Phase 1, il est proposé de travailler avec une autorisation de programme et des crédits de paiements conformément au règlement budgétaire et financier de la commune adopté par délibération n°DEL-2022/016 du 28 février 2022.
Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.
Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ainsi il est proposé de créer lors du vote du budget primitif une autorisation de programme :

AP 2025-001 Redynamisation du centre-ville Phase 1					
AP	**CP 2025**	**CP 2026**	**CP 2027**	**Recettes prévisionnelles**	
5 437 612 €	1 000 000 €	2 937 612 €	1 500 000 €	Subvention Région	532 800 €
				Subvention Département	1 246 587 €
				Subvention Etat Fonds Vert Energétique	680 515 €
				Subvention Etat Fonds Vert Mobilité	85 613 €
				Subvention Etat Fonds Vert Renaturation	142 084 €
				Subvention Etat DETR/DSIL	729 728 €
				FCTVA	765 267 €
				Sous-Total	4 182 594 €
				Autofinancement	627 509 €
				Emprunt	627 509 €
				Total	5 437 612 €

Les grandes masses d'investissement envisagées :

Investissement - Dépense	**B.P 2025**
Matériel Mobilier Véhicules	250 000,00 €
Voiries + Carrefour Rue Saint-Clair + mobilité douce	350 000,00 €
Travaux bâtiments + démolition	700 000,00 €
Effacement réseaux, Défense incendie, ecl pub…	200 000,00 €
Acquisition foncière	355 000,00 €
Skate Park et Fitness	120 000,00 €
Vidéoprotection	80 000,00 €
Etudes Etat Ponts et ouvrages d'art et carrefour	80 000,00 €
Etude Démolitions EPFN Site Albert Camus et Garage	20 000,00 €
Crédit de paiement sur AP Centre-ville Phase 1	1 000 000,00 €
Total	**3 155 000,00 €**

Investissement - Recette	**B.P 2025**
Subventions	600 000,00 €
Autofinancement - FCTVA	1 200 000,00 €
Emprunt	1 355 000,00 €
Total	**3 155 000,00 €**

LES BUDGETS ANNEXES

∠ Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif

Le capital restant dû au 01/01/2024 est de 282 854.19 €.

En 2025, seront prévus les travaux de réfection des réseaux d'assainissement de la Rue Albert Camus, du Quai de la Druance et de la Rue des Challouets, et le curage du bassin n°2 de la station de Saint-Germain du Crioult.

Etat pluriannuel endettement budget Assainissement :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	43 136,35 €	998,35 €	42 138,00 €	324 992,19 €
2025	42 939,77 €	600,89 €	42 338,88 €	282 854,19 €
2026	36 509,51 €	196,50 €	36 313,01 €	240 515,31 €
2027	31 313,01 €	0,00 €	31 313,01 €	204 202,30 €
2028	31 313,01 €	0,00 €	31 313,01 €	172 889,29 €
2029	29 865,76 €	0,00 €	29 865,76 €	141 576,28 €
2030	28 203,54 €	0,00 €	28 203,54 €	111 710,52 €
2031	28 203,54 €	0,00 €	28 203,54 €	83 506,98 €
2032	28 203,44 €	0,00 €	28 203,44 €	55 303,44 €
2033	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	27 100,00 €
2034	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	21 680,00 €
2035	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	16 260,00 €
2036	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	10 840,00 €
2037	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	5 420,00 €

∠ Budget Annexe Centre Aquatique

Les investissements porteront sur la poursuite des travaux de changement de baie vitrée, des achats d'équipements et une première phase de travaux sur la reprise des parties « bois » extérieures et intérieures.

Etat pluriannuel endettement budget Centre Aquatique :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	6 731,56 €	2 399,73 €	4 331,83 €	76 840,27 €
2025	6 731,56 €	2 259,89 €	4 471,67 €	72 508,44 €
2026	6 731,56 €	2 115,51 €	4 616,05 €	68 036,77 €
2027	6 731,56 €	1 966,49 €	4 765,07 €	63 420,72 €
2028	6 731,56 €	1 812,66 €	4 918,90 €	58 655,65 €
2029	6 731,56 €	1 653,86 €	5 077,70 €	53 736,75 €
2030	6 731,56 €	1 489,94 €	5 241,62 €	48 659,05 €
2031	6 731,56 €	1 320,71 €	5 410,85 €	43 417,43 €
2032	6 731,56 €	1 146,04 €	5 585,52 €	38 006,58 €
2033	6 731,56 €	965,72 €	5 765,84 €	32 421,06 €
2034	6 731,56 €	779,58 €	5 951,98 €	26 655,22 €
2035	6 731,56 €	587,42 €	6 144,14 €	20 703,24 €
2036	6 731,56 €	389,06 €	6 342,50 €	14 559,10 €
2037	6 731,56 €	184,31 €	6 547,25 €	8 216,60 €
2038	1 682,89 €	13,54 €	1 669,35 €	1 669,35 €

- **Budget Annexe Production d'Electricité**

Ce budget enregistre les recettes générées par la vente d'électricité produite par les panneaux posés sur la toiture de la salle Dumont d'Urville.
Suite à un dysfonctionnement d'un onduleur, une mise en sécurité ne permettait plus la production d'électricité. Aussi en 2024, aucune recette n'a été perçue car la production n'a pu reprendre qu'à la rentrée en raison des délais de livraison et d'intervention de l'entreprise chargée du changement de matériel.

- **Budget Annexe Lotissement Le Perreux**

Budget de gestion de stock. Aucun investissement n'est à prévoir.

- **Budget Annexe Lotissement Route des Isles**

Budget de gestion de stock. Aucun investissement n'est à prévoir.